

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de VINZELLES du 03 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le 03 septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX, Maire.

Présents : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Kévin JUILLARD, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO.

Représentés : Etienne BILLARD par Guy RANCHIN, Pierre COUTURIER par Jean-Charles BRIDET, Jean-Marc GRANGER par Pascal LARGE, Frédéric IAMETTI par Fatma ARDA, Nathalie LACOUR par Yves ANDREUX.

Absents :

Secrétaire de la séance : Yasminah LAMURE

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2021

Délibérations :

Le Maire propose au conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

2- DM 2 : vote de crédits supplémentaires - Vinzelles

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1- CDG 71 : Adhésion au contrat du centre de gestion de Saône-et-Loire souscrit auprès de AG2R PRÉVOYANCE - GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, à compter du 1er janvier 2022

La vie communale

Délibérations du conseil :

CDG 71 : adhésion au contrat du centre de gestion de Saône-et-Loire souscrit auprès de AG2R PRÉVOYANCE-GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, à compter du 1er janvier 2022 (DE 2021 030)

Conformément à l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le centre de gestion de Saône-et-Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires.

Un contrat d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte des collectivités et établissements auprès de la CNP ASSURANCE arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Conformément à la délibération n°2 du conseil d'administration du 26 janvier 2021, une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été engagée afin d'attribuer le marché pour la période du 1er janvier 2022 –31 décembre 2025.

Pour rappel, le contrat groupe a été alloté en fonction de la strate de la collectivité :

- Lot n°1 : collectivités et établissements publics de Saône-et-Loire employant 1 à 19 agents affiliés à la CNRACL.
- Lot n°2 : collectivités et établissements publics de Saône-et-Loire employant au moins 20 agents affiliés à la CNRACL.

Après réception et analyse des offres et candidatures, la commission d'appel d'offre (CAO) s'est réunie le mardi 18 mai 2021 pour se prononcer sur l'attribution du marché, pour chacun des lots. La décision de la CAO est la suivante :

- Lot 1 : attribution du marché à GRAS SAVOYE RHÔNE-ALPES AUVERGNE– AG2R PREVOYANCE

Vu la délibération numéro DE_2020_043 du 06 novembre 2020 donnant mandat au centre de gestion de lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu le courrier du centre de gestion du 26 juillet 2021 informant de l'assureur attributaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2022.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4.82 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, prise en charge des charges patronales à hauteur de 52% (taux compris entre 10% et 52%) et du supplément familial de traitement.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1.16% avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, prise en charge des charges patronales à hauteur de 33% (taux compris entre 10% et 33%) et du supplément familial de traitement.

Autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires.

DM 2 : vote de crédits supplémentaires - Vinzelles (DE 2021 031)

Le Maire expose au conseil municipal qu'il n'y a pas de crédit ouvert à l'article ci-après du budget de l'exercice 2021, il est nécessaire de voter le crédit supplémentaire et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2184	Mobilier	-400.00	
2051	Concessions, droits similaires	400.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
approuve les décisions modificatives.

La vie communale :

Les différents chantiers entrepris ou programmés en début de mandature pour 2021 touchent à leur fin.

1- Trottoirs Prés Longs et Pré du Breuil

Chantier terminé il ne reste plus que quelques reprises sur le trottoir près du « massif du curé ».

Bilan financier de l'opération « voirie, trottoirs, éclairage public, massifs paysagers et déplacement du PAV » : environ 162 000 € HT.

2- Toits terrasse de l'école « Les Vignes Fleuries »

Chantier terminé en ce qui concerne la réfection des toits « terrasse » ; Il reste à faire le démoussage des toitures de l'école et du restaurant scolaire, opération prévue pendant les vacances de Toussaint.

Coût de l'opération : 51 500 HT

3- Restructuration et aménagement de la cour de récréation de l'école « Les Vignes Fleuries »

Travaux menés dans leur intégralité par les employés municipaux :

- Démolition du bac à sable et évacuation du sable et des gravats.
- Nivellement du sol.
- Coulage d'une dalle béton pour recevoir le kiosque.
- Coulage des points d'ancrage pour la table de ping-pong, la table de pique-nique et les 2 bancs.
- Mise en place d'une couche de gravier 0-17 (85t environ) et compactage.
- Montage des éléments (kiosque, tables de ping-pong et de pique-nique, bancs).

Coût de l'opération : environ 6 000 € HT

NB : L'investissement global sur les 3 écoles du RPI (géré par le SIVOM) s'élève à

environ 26 000 €.

4- Enduits à terminer

Les enduits restant à appliquer sur les rues des Pétaux, des Buchardières et du Château sont terminés (Eurovia).

Le balayage des gravillons a également été fait.

Fin de la séance à 20h30

Prochain conseil municipal vendredi 08 octobre 2021 à 18h30

